

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 avril 2020
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)
15^e séance****Assemblée générale
20^e séance****Compte rendu analytique de la séance spéciale conjointe des Première et Quatrième Commissions consacrée
aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 31 octobre 2019, à 10 heures

Coprésident : M. Llorenty Solíz (Président de la Première Commission) . . . (État plurinational de Bolivie)*Coprésident* : M. Bahr Aluloom (Président de la Quatrième Commission) (Iraq)**Sommaire**

Point 96 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Point 98 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

- w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- dd) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

- b) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

* Des procès-verbaux ont été publiés pour les séances de la Première Commission tenues avant et après la 20^e séance et constituent les comptes rendus officiels de ces séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 96 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Point 98 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

dd) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/74/20)

b) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

1. **M. Llorentty Solíz** (Coprésident) préside la séance conjointement avec le Président de la Quatrième Commission, qui dirigera la deuxième partie des travaux. La table ronde commune des Première et Quatrième Commissions, organisée conformément aux résolutions 73/72 et 73/91 de l'Assemblée générale, donne aux deux Commissions un cadre intégré leur permettant d'examiner ensemble la question générale des risques éventuels pour la sécurité et à la viabilité des activités spatiales, en se concentrant sur les quatre axes suivants : recensement des questions qui touchent à la fois la viabilité et la sécurité des activités spatiales ; bilan des récents processus de l'ONU relatifs à la viabilité et à la sécurité des activités spatiales ; échange de vues sur la coopération et la coordination internationales, en particulier concernant les sciences et technologies spatiales et les applications de celles-ci et concernant les caractéristiques des mécanismes d'experts au sein de différents organes de l'ONU ; recensement des questions pour lesquelles des approches coordonnées pourraient faire progresser les objectifs relatifs à la viabilité et à la sécurité des activités spatiales poursuivis depuis longtemps.

Déclarations liminaires

2. **M. Markram** (Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement) fait remarquer que la présente table ronde commune se tient alors que les risques pour la sécurité et la stabilité à long terme des activités spatiales, notamment la mise au point de capacités spatiales de destruction et de défense et de capacités à

double usage, s'intensifient. En l'absence de normes convenues, l'importance et le rôle croissants de l'utilisation militaire de l'espace pourraient encourager un plus grand nombre de pays à se doter de capacités de défense spatiales afin de protéger leurs actifs.

3. Le rythme de travail au sein de l'Organisation risque d'être insuffisant pour faire face aux conséquences des technologies émergentes. Il est regrettable que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ait pu se mettre d'accord sur un rapport de fond final. Toutefois, le processus de rédaction itératif a grandement contribué à clarifier les principaux concepts, à réduire les divergences de vues et à recenser de futurs domaines de travail.

4. Les consultations informelles tenues par la Commission du désarmement plus tôt dans l'année ont donné lieu à des discussions utiles dans le cadre de la formulation de recommandations sur l'application de mesures de transparence et de confiance visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a adopté un préambule et 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et a rétabli le groupe de travail pour que celui-ci étudie d'éventuelles nouvelles lignes directrices.

5. La session en cours de l'Assemblée générale a donné aux délégations l'occasion d'exprimer des idées sur de nouveaux domaines qui pourraient être abordés lors de futures discussions. Parmi ceux-ci figurent la conception et la mise à l'essai d'armes antisatellites, l'établissement d'orientations sur les opérations de rendez-vous et de proximité et l'élaboration de normes sur les comportements responsables à adopter afin de faire face à toutes les menaces possibles pour les activités spatiales. Toutes les mesures pourraient être appliquées simultanément par plusieurs voies. Par exemple, les mesures juridiquement contraignantes et les mesures de transparence et de confiance ne sont pas incompatibles.

6. Les entités des Nations Unies pourraient également contribuer davantage à l'application des mesures convenues, notamment grâce à la création d'une plateforme permettant d'échanger des informations et de dialoguer sur les politiques, doctrines et programmes spatiaux militaires et de promouvoir le respect des normes convenues dans le secteur privé. Les séances conjointes telles que la présente table ronde jouent un rôle important en rassemblant les parties concernées par les politiques spatiales pour qu'elles

partagent leurs expériences et coordonnent leurs efforts, ainsi qu'en facilitant le dialogue et la collaboration multipartites avec les secteurs privé et non gouvernemental.

7. **M^{me} Di Pippo** (Directrice du Bureau des affaires spatiales) considère que toute action visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de viabilité des activités spatiales doit tenir compte des besoins fondamentaux de développement de toutes les nations et de tous les peuples. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne l'occasion de réfléchir au rôle futur de l'exploration, de la science et de la technologie spatiales s'agissant de relever les défis mondiaux auxquels l'humanité fait face. La démarche du Bureau des affaires spatiales concernant le renforcement des capacités est globale, moderne et stratégique et vise à faire en sorte que les activités spatiales et les avantages qu'elles offrent profitent à autant de personnes que possible grâce à une coopération triangulaire entre les acteurs spatiaux établis, l'ONU et les entités compétentes des nations qui ne sont pas présentes dans l'espace.

8. Les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales peuvent réduire les accidents et les erreurs d'interprétation et d'appréciation, favoriser la coopération, créer un environnement plus prévisible et permettre de dégager un consensus sur des questions essentielles si l'on veut que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, paru sous la cote [A/68/189](#), ainsi que d'autres rapports d'organismes des Nations Unies et les informations communiquées par les États Membres permettent d'établir une banque de connaissances qui constitue une base solide pour les travaux futurs. Le COPUOS a également fait un travail remarquable en adoptant un préambule et 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ces lignes directrices prennent en compte les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et peuvent elles-mêmes potentiellement constituer des mesures de transparence et de confiance.

9. L'espace est un environnement fragile dans lequel les mesures prises par un acteur peuvent avoir des incidences sur d'autres, y compris les utilisateurs de services spatiaux sur Terre. Face à l'accroissement de l'application des opérations spatiales et de la valeur stratégique de l'espace, il devient d'autant plus important de renforcer la sûreté des activités spatiales et la sécurité des biens et systèmes spatiaux, notamment des infrastructures essentielles, et de préserver

l'environnement spatial et la viabilité à long terme des activités qui s'y déroulent.

10. En vertu de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales a été chargé de tenir le registre central de ces objets pendant 40 ans. Le Registre fait office de mécanisme central de transparence et de renforcement de la confiance fondé sur des traités et comprend des informations sur le changement de statut des objets spatiaux, les sorties d'orbite et les rentrées dans l'atmosphère des objets spatiaux en orbite et d'autres informations du même ordre jugées utiles pour améliorer la sûreté des activités spatiales.

11. En plus de s'acquitter des responsabilités qui incombent au Secrétaire général au titre des traités et des principes de l'ONU relatifs à l'espace, le Bureau est chargé de contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer la gouvernance internationale pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. Il fait le nécessaire afin d'être parfaitement préparé et apte à atteindre ses objectifs, compte tenu des difficultés que pourrait rencontrer le système d'enregistrement, notamment à l'occasion du déploiement à venir de méga-constellations de satellites. Sachant qu'il est crucial et urgent de promouvoir la sûreté des opérations spatiales, certaines mesures pourraient être prises, comme le renforcement des capacités et la sensibilisation, l'intensification du dialogue avec les acteurs spatiaux privés, l'organisation de l'établissement de rapports sur l'application des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et l'échange structuré d'informations sur les objets et les événements spatiaux.

12. Le Bureau est prêt à travailler avec les États Membres en ce qui concerne l'échange d'informations et les procédures favorisant la sûreté des opérations spatiales, gardant à l'esprit que l'objectif principal de la communauté internationale doit être de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

13. **M^{me} Howard** (conseillère juridique au Bureau du commerce spatial du Département du commerce des États-Unis d'Amérique), intervenante, estime que la nature de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales sera sans nul doute modifiée par l'entrepreneuriat spatial, notamment au vu des avancées réalisées dans des domaines tels que les communications, la télédétection, la fabrication de produits dans l'espace et le tourisme spatial. L'économie spatiale mondiale est actuellement estimée à 400 milliards de dollars et devrait atteindre entre 1 000 et 3 000 milliards de dollars d'ici 2040, ce qui souligne la nature essentiellement commerciale de l'avenir de

l'espace. Par conséquent, les débats sur l'espace ne peuvent plus être centrés sur la sécurité ; ils devraient également porter sur la sûreté et la viabilité, dans un climat de collaboration. Un environnement commercial spatial plus solide améliore la sécurité des activités spatiales car de nombreux autres pays peuvent ainsi jouir des services supplémentaires, des possibilités économiques et des avantages scientifiques offerts par l'espace.

14. Les acteurs commerciaux sont conscients que la sûreté et la viabilité des activités spatiales sont essentielles à la croissance économique, à la protection des investissements, à la prestation de services et à l'innovation. On peut citer comme exemple la Space Safety Coalition, un groupe d'entreprises et d'autres organisations qui promeut activement un comportement responsable en matière de sûreté spatiale au moyen de l'adoption de normes, de lignes directrices et de pratiques mondiales. Un autre exemple est le Consortium for Execution of Rendezvous and Servicing Operations, qui participe activement à la définition de pratiques et à l'élaboration de normes pour l'entretien courant en orbite. Les contributions quotidiennes que le Gouvernement reçoit des acteurs du secteur privé sur la manière de rendre l'espace plus sûr permettront aux parties de collaborer, y compris à l'échelle internationale, et de mettre à profit les innovations issues du secteur privé.

15. Ces efforts de coopérations peuvent faire fond sur les enseignements tirés, par exemple, des collaborations sur le terrain dans le domaine des prévisions météorologiques, qui permettent aux météorologues du monde entier de se mettre d'accord sur des formats de données, des normes de qualité, des algorithmes et des caractéristiques de capteurs. Le Département du commerce estime qu'il existe des possibilités similaires de collaboration internationale en matière de sûreté des vols spatiaux.

16. La solidité économique de l'espace contribue à la sûreté de celui-ci. Cependant, certains acteurs spatiaux pourraient être moins prêts ou moins enclins à prendre part à cette coopération entre les secteurs public et privé. Par conséquent, seules les nations qui collaborent bénéficieront d'une tribune diplomatique à long terme, sous la forme de présente la table ronde, pour débattre de manière délibérée de la façon dont le secteur privé et les nouveaux acteurs de l'espace pourraient contribuer à la sécurité des activités spatiales.

17. **M^{me} Pillai Rajagopalan** (membre émérite de l'Observer Research Foundation), intervenante, s'exprimant par visioconférence et accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, dit que

l'environnement spatial a subi de profonds changements au cours des 20 dernières années, notamment en ce qui concerne le nombre et le type d'acteurs dans l'espace. L'encombrement de l'espace pourrait rendre la gestion du trafic spatial et des débris orbitaux plus difficile, augmentant ainsi le risque de collisions, d'accidents et d'activités illégales.

18. La guerre cybernétique et électronique touche d'ores et déjà l'espace. Les fréquences radio sont utilisées pour interférer avec les satellites, causant des interruptions temporaires et des refus de services, et les cybertechniques sont utilisées pour compromettre les systèmes informatiques liés aux opérations des satellites. Les États sont donc contraints de se doter de capacités pour contrer ces activités.

19. La dépendance accrue à l'espace pour les opérations militaires commerciales est l'un des principaux changements qui s'opèrent. Le monde connaît également une transition de pouvoir, notamment en ce qui concerne la puissance militaire, particulièrement évidente dans la région de l'Asie et du Pacifique, dont les économies sont en pleine croissance et qui se dote de capacités spatiales militaires. Toutefois, ces tendances ne favorisent pas la viabilité à long terme des activités spatiales car presque tous les grands acteurs de l'espace destinent de plus en plus leurs moyens spatiaux à des fins militaires. Dans le même temps, les débats sur la gouvernance mondiale n'ont pas suivi le rythme des avancées technologiques et une bonne compréhension et des définitions claires des armes spatiales et de l'utilisation défensive ou pacifique de l'espace font défaut.

20. En l'absence de dialogue multilatéral, les États seront contraints, par un effet en cascade, de recourir à la dissuasion, ce qui nuirait à toutes les parties et pourrait accroître la méfiance entre les États, rendant la coopération extrêmement difficile. Il faut donc éviter d'en arriver à des mesures dissuasives et clarifier publiquement les limites à ne pas dépasser. Il importe également de renforcer l'élaboration de normes de comportement responsable et d'œuvrer à la mise en place de mécanismes plus contraignants. La connaissance de la situation spatiale doit également être approfondie au moyen d'une collaboration entre tous les acteurs clés. Le renforcement de la confiance exige de créer davantage d'instances afin d'établir plusieurs niveaux de dialogue faisant intervenir toutes les parties prenantes.

21. **M^{me} Collins Arsenault** (co-fondatrice et Présidente de la Secure World Foundation), intervenante, rappelle que l'espace offre une multitude d'avantages aux populations et des possibilités uniques d'apprendre à

connaître la Terre, d'améliorer les communications et de créer de nouveaux systèmes permettant de travailler ensemble. Toutefois, la sécurité et la viabilité des activités spatiales sont menacées par certains risques qu'il faut écarter en utilisant toutes les ressources, notamment en faisant appel aux femmes, qui apportent une valeur ajoutée unique aux discussions multilatérales et internationales ; la participation des femmes accroît les chances de réussite des négociations et la durée de vie des traités. Les femmes contribuent également à promouvoir le dialogue, à instaurer la confiance, à modérer l'extrémisme et à œuvrer pour la paix et, comme l'ont montré les recherches, savent mieux gérer les situations complexes et communiquer. Ces compétences donnent un vrai avantage dans les domaines du leadership mondial et de la résolution de problèmes et seront particulièrement utiles à la communauté spatiale, qui doit trouver le difficile équilibre entre intérêts commerciaux et militaires d'une part et avantages pour l'humanité d'autre part.

22. Les femmes ont également une approche différente de la sécurité, approche qui est globale et à long terme, axée sur la connaissance, l'inclusion et la participation égale des femmes et des hommes. Elles recommandent d'adopter de bonnes pratiques de gouvernance en vue d'appliquer pleinement, de suivre et d'évaluer les lois et les politiques et recommandent également d'améliorer les infrastructures et les institutions afin de promouvoir la sécurité. Toutes ces recommandations peuvent être appliquées à la sûreté des activités spatiales. Les compétences et les caractéristiques propres aux femmes et les avantages de la participation de celles-ci peuvent contribuer à la réalisation de tous les objectifs communs, tels qu'ils ont été définis par les objectifs de développement durable.

23. Face à la complexité croissante des défis à relever, tels que l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies et l'économie spatiale émergente, il importe de comprendre les normes et les changements de comportement qu'il faut adopter pour assurer la protection et la sécurité de l'humanité. Les discussions sur la sécurité des activités spatiales sont dans l'impasse ; l'apport de nouvelles perspectives et de nouvelles compétences aiderait à trouver des solutions à des questions aussi complexes. Les statistiques sur la participation des femmes aux principaux forums montrent l'ampleur des écarts qui restent à combler. Néanmoins, des progrès sont réalisés à cet égard, notamment avec l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé que la participation des femmes soit accrue à tous les niveaux de prise de décisions et qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit

incorporée à toutes les politiques. Le Secrétaire général a également lancé l'année dernière un vibrant appel à l'action en faveur la participation pleine et égale des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement et à la sécurité internationale. Les technologies et applications spatiales offrent un potentiel énorme qui peut profiter à tous. Il est donc temps de tirer parti de la pleine participation des femmes afin de garantir la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial.

Débat général

24. *M. Bahr Aluloom (Coprésident) prend la présidence.*

25. **M. Peñaranda** (Philippines) fait savoir que le Gouvernement philippin appuie l'exploration de l'espace visant à générer de nouvelles connaissances qui aideront à faire face à des problèmes mondiaux tels que les catastrophes naturelles. Les prévisions météorologiques sont une priorité pour des pays comme les Philippines, qui subissent des phénomènes climatiques extrêmes.

26. Les Philippines soutiennent fermement le COPUOS face à la menace que représente l'armement potentiel de l'espace. À la réunion intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », les États membres du COPUOS, y compris les Philippines, sont convenus de favoriser le renforcement de la gouvernance mondiale des activités spatiales et de contribuer davantage à la réalisation des programmes mondiaux visant à garantir la viabilité à long terme de ces activités. Les Philippines sont également attachées à la coopération internationale dans les cas où celle-ci permet d'aider les pays en développement à mettre au point leurs programmes de technologies et d'applications spatiales. Les intérêts de ces pays et des nouvelles nations spatiales doivent être la principale priorité du programme « Espace 2030 ».

27. Les Philippines se joignent à l'appel lancé aux nations spatiales pour qu'elles respectent les normes et les instruments existants. Il est également crucial de définir des paramètres et d'élaborer des normes régissant les comportements responsables à adopter afin d'ouvrir la voie aux États Membres pour convenir d'un instrument multilatéral efficace et juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans l'intervalle, la transparence et le renforcement de la confiance restent essentiels et la volonté des États d'œuvrer à ces fins est bienvenue. Enfin, le Gouvernement philippin souhaite et défend un programme de désarmement qui favorise l'égalité entre les genres.

28. **M. Liddle** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la France, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Suisse et de l'Ukraine, fait observer que le monde dépend de plus en plus des biens spatiaux pour sa prospérité et sa sécurité. À mesure que de nouveaux pays deviennent des nations spatiales et que davantage d'entreprises deviennent capables de mener des activités dans l'espace, tous les acteurs doivent assumer la responsabilité de préserver la stabilité, la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial, en permettant aux acteurs actuels de continuer à y mener des activités avec un minimum de perturbations et en garantissant aux nouveaux acteurs que les générations futures continueront d'avoir accès à l'espace. Il est dans l'intérêt commun de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace au profit de tous, même s'il existe des divergences de points de vue sur les moyens d'y parvenir.

29. Étant donné que les préoccupations relatives à la sûreté et à la viabilité des activités spatiales recourent les préoccupations traditionnelles en matière de sécurité, il est appréciable que le système des Nations Unies joue son rôle fédérateur en réunissant les gouvernements, les acteurs commerciaux et les universitaires dans le cadre d'initiatives telles que la conférence annuelle sur la sécurité spatiale tenue à Genève. Bien qu'il existe une distinction importante entre les débats menés par la Conférence du désarmement à Genève sur la sécurité et ceux menés par le COPUOS à Vienne sur les utilisations pacifiques, les questions abordées sont souvent les mêmes.

30. Le droit international existant, en particulier la Charte des Nations Unies et le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique), donne un cadre de principes régissant l'utilisation et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques. La bonne mise en place du cadre juridique, parallèlement à la promotion de dispositions réglementaires qui favorisent la sûreté, la participation et l'innovation, revêtira de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les activités spatiales se développent.

31. En traitant plus efficacement un certain nombre de questions de fond, on contribuera à améliorer la

viabilité, la sécurité et la transparence. Les questions discutées principalement dans le cadre du COPUOS sont également pertinentes au regard des préoccupations traditionnelles en matière de sécurité car il existe un risque accru que les crises ou les conflits dans l'espace s'étendent à la Terre. Premièrement, compte tenu de la croissance rapide de l'industrie des lancements, il faut réduire les risques de méfiance et de malentendus causés par des lancements qui n'ont pas fait l'objet d'une déconfliction ou d'une notification adéquate. Les exploitants peuvent réduire ces risques en respectant les normes minimales de sûreté, en publiant les notifications en temps utile et en expliquant à la communauté internationale les activités qui seront menées par leurs astronefs et les effets de celles-ci.

32. Deuxièmement, pour ce qui est de la réduction et de la gestion des débris, l'absence de coordination et d'échange d'informations entre les parties concernées entraîne des risques graves pour la sûreté, la viabilité et la sécurité de futures opérations spatiales. Les actes qui génèrent intentionnellement de multiples débris ayant une longue durée de vie, telles que les attaques cinétiques lancées par des objets spatiaux contre d'autres, doivent également être évités. Troisièmement, afin de préserver la viabilité et la sécurité des activités spatiales, il est primordial de bien communiquer et d'améliorer les connaissances en ce qui concerne les objets et les événements spatiaux. La poursuite des travaux sur la gestion du trafic spatial, en particulier sur la manière de tirer parti des travaux novateurs du secteur privé, permettra également de répondre au besoin commun qu'a la communauté internationale de mieux connaître l'environnement spatial.

33. Quatrièmement, compte tenu des avancées récentes en matière d'entretien courant en orbite, d'opérations de proximité et de rendez-vous et de capacités de retrait actif des débris, les objets spatiaux seront de plus en plus proches les uns des autres, d'où la nécessité de connaître les intentions des objets en approche. Pour réduire les risques dans de telles circonstances, il convient d'élaborer des mesures de transparence et de confiance ou des documents d'orientation sur l'entretien courant en orbite et le retrait actif des débris. Il faudra également maintenir de lignes de communication ouvertes en cas de problèmes où une erreur d'appréciation pourrait conduire à la perception d'une menace pour un objet.

34. Afin de réduire les risques et de faire face aux menaces qui pèsent sur les systèmes spatiaux, il est primordial de garantir la stabilité de l'environnement international. Les risques, qu'ils soient à caractère civil ou militaire, peuvent être réduits grâce à la coopération et à une bonne communication permettant de renforcer,

au niveau international, la confiance dans les activités spatiales. Il convient de saluer l'adoption par le COPUOS d'un préambule et de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ; les lignes directrices soulignent l'importance du rôle du Comité dans l'élaboration du cadre juridique spatial existant et dans l'établissement de nouvelles normes spatiales internationales. Les parties doivent donc appuyer et promouvoir les travaux du COPUOS.

35. L'adoption d'une approche progressive à Genève, axée sur la recherche de solutions à des problèmes concrets, serait le meilleur moyen de faire face aux menaces posées par les objets déployés dans l'espace et aux menaces qui pèsent sur ces objets. Des normes de comportement doivent être établies pour les opérateurs spatiaux tant privés que gouvernementaux. En outre, il convient de réfléchir aux moyens de faire face aux menaces provenant de la Terre. Ces normes jetteraient les bases de la confiance et de la coopération entre les acteurs qui mènent des activités dans l'environnement spatial et constitueraient à terme le fondement d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

36. Pour garantir la viabilité et la sécurité des activités spatiales, il est essentiel de communiquer efficacement sur les objets et les événements et d'établir des lignes de communication en cas de problèmes où une erreur d'appréciation pourrait entraîner la perception d'une menace hostile. Il convient également de réfléchir à des moyens de signaler les intentions et de faire preuve de comportements responsables. Les progrès réalisés à Vienne peuvent être complétés par des débats à Genève sur les moyens de réduire les risques et les menaces pour les activités spatiales. Pour commencer, la Conférence du désarmement pourrait encourager toutes les nations spatiales à présenter un aperçu de leurs politiques nationales de défense spatiale ; en dégageant une compréhension commune grâce à une transparence accrue, ces échanges pourraient réduire les risques pour les activités spatiales. Les intervenants sont invités à donner leur avis sur la manière dont les États peuvent participer à la formulation de nouvelles idées sur la réduction des risques.

37. **M^{me} Jáquez Huacuja** (Mexique) dit que, étant donné que le cadre actuel régissant les activités spatiales est insuffisant pour garantir l'utilisation strictement pacifique de l'espace, la délégation mexicaine souhaite savoir si cette lacune normative doit être comblée par une action dans le domaine du désarmement ou plutôt par une décision politique prise au niveau intergouvernemental.

38. **M. Rypl** (Brésil) fait savoir que le Brésil est fermement convaincu que le cadre juridique existant n'est pas suffisant pour garantir la sécurité et la sûreté des activités spatiales, ni pour faire face aux risques bien réels que présente une course aux armements dans l'espace, qui est de plus en plus encombré et contesté. Les récentes discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont donné l'occasion d'aborder des questions essentielles telles que la portée et les limites du régime juridique existant et des aspects liés aux mesures de surveillance, de vérification, de transparence et de confiance. Dans son rapport de 2018, l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement définit un cadre pour les discussions futures qu'il a été convenu de tenir au sein de la Conférence. De même, les 25 experts ont à leur disposition le texte négocié dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui les aidera à rechercher une plus grande convergence de vues lorsque les discussions reprendront. Malgré les progrès réalisés à cet égard, les problèmes ayant trait à la vérification et aux technologies à double usage n'ont pas encore été résolus.

39. Les mesures de transparence et de confiance ne peuvent remplacer les obligations juridiquement contraignantes fondées sur des traités, mais elles peuvent remplacer et compléter d'autres initiatives en tant qu'instruments juridiquement contraignants. Les initiatives de non-déploiement en premier, au niveau national ou multilatéral, peuvent également apaiser les tensions.

40. Compte tenu du consensus établi au Bureau des affaires spatiales en ce qui concerne la gestion des bonnes pratiques relatives à la viabilité de l'environnement spatial, la délégation brésilienne soutient les initiatives suivantes : la réalisation d'études conjointes sur les solutions technologiques aux fins de la surveillance des débris spatiaux ; la normalisation des règles de lancement, tout en gardant à l'esprit les solutions économiquement viables pour chaque pays ; l'établissement d'une voie de communication entre les centres de contrôle de satellites ; la mise en place de normes juridiques obligeant les nations spatiales à réduire les débris spatiaux.

41. Enfin, le renforcement de la collaboration entre la Conférence du désarmement, le COPUOS, la Commission du désarmement et l'Assemblée générale pourrait être bénéfique aux discussions sur l'utilisation pacifique de l'espace. Il faut envisager la présentation de rapports réciproques entre le COPUOS et la Conférence du désarmement, chaque organe rendant compte de ses progrès, des problèmes qu'il rencontre et

des éléments qui pourraient être traités simultanément à Genève et à Vienne, conformément au mandat de chacun. Une telle initiative serait particulièrement utile pour les délégations des pays en développement, qui ne peuvent pas toujours suivre les discussions qui se déroulent simultanément dans différentes enceintes.

42. **M^{me} Claeys** (Observatrice de l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne et ses États membres, en collaboration avec l'Agence spatiale européenne, ont développé des capacités et des industries spatiales fortes et qui sont propres à l'Europe. La majeure partie du budget spatial de l'Union est consacrée au Système européen de navigation par satellite, Galileo, au Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire, aux Systèmes mondiaux de navigation par satellite de l'Europe et à Copernicus, le Programme européen d'observation de la Terre. Pour la période budgétaire allant de 2021 à 2027, la Commission européenne a proposé un programme spatial solide devant renforcer les capacités spatiales de l'Union. Le nouveau programme couvrira également des défis mondiaux tels que la lutte contre les changements climatiques et la transition vers une économie à faible intensité de carbone, en plus de favoriser une approche européenne du « nouvel espace » appuyée par des start-ups innovantes et une meilleure autonomie technologique européenne.

43. L'Union européenne continue d'encourager la préservation d'un environnement spatial sûr et viable ainsi que l'utilisation pacifique de l'espace, qui est un bien commun mondial, selon des modalités équitables et mutuellement acceptables. Les mesures de transparence et de confiance et la promotion, dans le cadre de l'ONU, d'un comportement responsable dans l'espace sont primordiales. Il faut en outre encourager le renforcement de la coopération internationale et adopter des principes de comportement responsable tout en maintenant la viabilité des activités spatiales, mais aussi renforcer les engagements visant à éviter toute ingérence susceptible de nuire à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, facilitant ainsi un accès équitable à l'espace.

44. L'Union européenne reste déterminée à prévenir une course aux armements dans l'espace et s'inquiète que la mise au point d'armes et de capacités antisatellites se poursuive. Il faut endiguer rapidement cette tendance dans le cadre de l'action internationale visant à prévenir une course aux armements dans

l'espace. Tous les États doivent également s'abstenir de détruire des objets spatiaux qui généreraient des débris ayant une longue durée de vie.

45. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les autres dispositions du droit international de l'espace applicable élaborées dans le cadre de l'ONU constituent la pierre angulaire de la gouvernance mondiale de l'espace. En tant qu'acteur spatial responsable, l'Union européenne examine la possibilité d'adhérer aux traités de l'ONU sur l'espace. Elle salue l'adoption du préambule et des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui représente l'aboutissement d'années de travail du COPUOS et témoigne de l'efficacité de la diplomatie multilatérale dans le domaine spatial.

46. Il convient également de saluer la conclusion de l'accord sur la création du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. L'Union européenne attend avec intérêt de discuter des modalités d'application de lignes directrices et d'étudier d'autres sujets pouvant donner lieu à de futures lignes directrices. La perspective la plus réaliste à court terme est de convenir d'un instrument volontaire ou de normes volontaires définissant les comportements responsables à adopter pour mener toute activité spatiale et faire face aux problèmes connexes. Les sujets abordés pourraient inclure la réduction et le retrait des débris spatiaux et la prévention des collisions. Cet instrument ou ces normes devront compléter les lignes directrices du COPUOS sur la viabilité à long terme et respecter le droit international et les mesures de transparence et de confiance en vigueur.

47. **M. Bueneke** (États-Unis d'Amérique) indique que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique utilisera tous les moyens juridiques et diplomatiques disponibles pour créer un environnement spatial stable et ordonné qui soit source de possibilités, de prospérité et de sécurité sur Terre et dans l'espace. Le pays se félicite de l'adoption par le COPUOS d'un préambule et de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Il reste attaché au droit international de l'espace existant, y compris au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui reste le cadre essentiel régissant l'activité spatiale de façon à ce qu'elle profite à toutes les nations. Les pays doivent continuer d'œuvrer à l'application des principes du Traité pour éviter de mettre en péril la stabilité et la sécurité de l'espace. Le Traité et les instruments internationaux connexes peuvent être mis en œuvre sans freiner l'innovation requise pour rendre les avantages de l'espace accessibles à tous. Certaines des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme peuvent aussi potentiellement constituer des mesures de

transparence et de confiance, tandis que d'autres peuvent offrir l'assise technique nécessaire à l'application de mesures de transparence et de confiance supplémentaires.

48. La congestion et la concurrence dans l'espace posent des risques croissants qui menacent la viabilité et la sécurité des activités spatiales. Il est impératif d'établir une bonne communication au sujet des risques menaçant la sûreté des vols spatiaux, mais aussi de mettre en place des formes de communication efficaces et rapides, en particulier entre les exploitants de satellites, afin de faciliter l'échange d'informations et de réduire les risques opérationnels. La Commission du désarmement doit encourager toutes les nations spatiales à présenter les aspects défensifs de leurs politiques spatiales nationales. Le contexte important donné par les informations sur l'ensemble des activités de sécurité nationale menées dans l'espace peut faciliter la compréhension mutuelle et prévenir les erreurs d'appréciation.

49. Toutes les nations spatiales doivent collaborer activement avec le COPUOS et participer aux débats sur la sécurité spatiale tenus à Genève et à New York. Le Comité et ses sous-comités doivent demeurer le principal forum de l'ONU en ce qui concerne les activités spatiales. En outre, les États doivent être prêts à travailler de manière constructive en vue de faire progresser les mesures de transparence et de confiance applicables dans d'autres instances de l'ONU. Les États-Unis sont heureux de s'être portés coauteur de la résolution visant à faire progresser les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Les contributions que les États apporteront dans le cadre de la résolution faciliteront les débats sur ces mesures et l'examen des aspects de leur application, en plus de générer de nouvelles idées sur la préservation d'un environnement spatial sûr, stable et opérationnel.

50. **M^{me} Zuo Rui** (Chine) observe que la sécurité et la viabilité des activités spatiales sont de plus en plus étroitement liées et que des défis se posent simultanément dans les deux domaines à mesure que la technologie spatiale continue de se développer et que les applications spatiales prolifèrent. La détérioration de l'environnement spatial et l'augmentation des débris spatiaux ont eu des conséquences négatives sur les utilisations pacifiques de l'espace. De plus, la course aux armements dans l'espace et l'armement de l'espace constituent les plus grands défis à relever pour garantir la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Les instruments existants régissant l'utilisation de l'espace présentent des lacunes évidentes et n'interdisent pas le déploiement d'armes classiques dans l'espace.

51. La communauté internationale est consciente qu'il faut négocier et conclure de nouveaux instruments de maîtrise des armements dans l'espace afin de remédier à ces lacunes. La Chine et la Russie ont donc proposé à la Commission du désarmement un projet d'instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et ont joué un rôle déterminant dans la création du groupe d'experts gouvernementaux sur ce sujet. Les experts ont formulé de nombreuses propositions très utiles qui ont jeté des bases solides pour de futurs travaux sur la maîtrise des armements, bien qu'ils n'aient malheureusement pas pu adopter de rapport. La délégation chinoise espère que toutes les parties feront preuve de la volonté politique nécessaire pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

52. Des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalisables ne peuvent remplacer les instruments juridiques, bien qu'elles complètent ces derniers et favorisent une plus grande confiance mutuelle et une réduction des erreurs d'appréciation. Ces dernières années, la Chine a publié quatre livres blancs sur ses activités spatiales et a annoncé nombre de ses principaux lancements spatiaux dans les médias, en coordination avec les pays concernés. En outre, grâce à ses mesures de réduction des débris spatiaux, elle a pu réduire son taux de croissance des débris à un niveau proche de zéro. Elle a également conclu plus de 130 accords de coopération ou mémorandums d'accord dans le domaine spatial avec plus de 40 pays et fournit des services de lancement de satellites à de nombreux autres pays.

53. La nécessité d'une intégration interdisciplinaire entre des entités telles que le COPUOS et la Commission du désarmement est de plus en plus évidente, étant donné que les efforts visant à prévenir l'armement de l'espace vont de pair avec ceux visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace. À cette fin, la Chine soutient le rôle joué par l'Organisation dans le renforcement de la coopération et de la coordination afin de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

54. **M. Belousov** (Fédération de Russie) dit que le bien-être des États indépendants et de l'humanité dans son ensemble dépend de plus en plus de l'espace et des technologies spatiales. Jusqu'à récemment, l'activité spatiale des États reposait sur des normes et des principes clairs et compréhensibles du droit international de l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique en étant la pierre angulaire. Toutefois, depuis quelques temps, le Traité est considéré comme un instrument dépassé dont les normes ne reflètent plus la situation dans l'espace car de nouveaux risques menacent désormais les programmes spatiaux nationaux

et l'espace s'est transformé en un domaine d'activité humaine. De dangereuses conclusions ont été tirées de ce postulat ; les pays occidentaux promeuvent activement le concept de concurrence dans l'espace et forcent les autres à accepter l'idée que les situations de crise inévitablement provoquées par la concurrence devront être résolues par des moyens violents, y compris le déploiement de systèmes d'armes offensives.

55. Sachant cela, on comprend aisément pourquoi les pays occidentaux s'opposent à la réglementation de l'activité spatiale et n'apprécient pas le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. L'utilisation de véhicules spatiaux comme armes et l'attaque de cibles au sol sont contraires aux dispositions du Traité. Les pays occidentaux estiment que si tout satellite ou véhicule spatial peut être considéré comme une arme, alors tout véhicule ou satellite en orbite, y compris ceux lancés par des centres de recherche universitaires ou d'autres organisations, doit être considéré comme une menace pour la sécurité nationale ou internationale. La délégation russe s'oppose à ce raisonnement car elle a toujours considéré que tous les satellites en orbite autour de la Terre faisaient un usage légitime de l'espace à des fins pacifiques. Des interprétations divergentes sur la question mettraient la communauté internationale en péril.

56. La prévention de l'armement de l'espace, l'élimination des risques et des menaces pesant sur les activités spatiales et la création d'un climat favorable à ces activités sont autant de volets de l'action collective visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est sur la base de cette notion que se fait la délégation de pouvoir entre le COPUOS et les mécanismes de désarmement de l'ONU. Les rôles uniques des différentes entités sont donc étroitement liés, l'objectif ultime étant la promotion de la sécurité mondiale. Cependant, il n'est ni souhaitable ni productif de confondre ces rôles et de permettre le chevauchement des mandats.

57. À cet égard, la Fédération de Russie est opposée à l'introduction dans les instances de désarmement de questions qui ont été traitées de manière efficace et exhaustive par le COPUOS. L'amalgame malvenu de questions telles que la lutte contre les débris spatiaux, l'élimination incontrôlée des véhicules en orbite et la dérégulation du trafic spatial ont pour objet de détourner l'attention de la communauté internationale des questions pertinentes. La délégation russe demande à tous les États d'élaborer des mesures pratiques qui permettront à la communauté internationale de maintenir les acquis communs en matière de recherche spatiale à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité.

58. **M^{me} Mac Loughlin** (Argentine) signale qu'un nombre croissant de pays accèdent à l'espace grâce à de nouvelles avancées technologiques dans le domaine spatial, faites en grande partie par des acteurs privés. Même les pays qui ne disposent pas de programmes spatiaux profitent d'utilisations pacifiques de l'espace comme la navigation et les communications par satellite et d'autres applications. Face à ces évolutions et à la double nature de la technologie spatiale, il est nécessaire de tenir des discussions exhaustives sous un angle créatif dans les différents forums dans lesquels les utilisations de l'espace sont débattues. Lors de ces discussions, il convient d'établir une distinction claire entre les risques pour la sécurité découlant de l'utilisation croissante de l'espace, tels que les dangers des débris spatiaux, et ceux découlant de certaines utilisations de l'espace, l'objectif principal étant de préserver l'espace comme un environnement sûr où toutes les parties prenantes peuvent continuer à opérer avec un minimum de restrictions.

59. La délégation argentine se félicite de l'adoption par le COPUOS de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et appuie la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace ; un tel instrument sera approprié et nécessaire tant qu'aucune mesure de transparence et de confiance applicable aux activités spatiales n'est adoptée au niveau international. Dans le même ordre d'idées, la délégation argentine espère que la Commission du désarmement pourra poursuivre ses discussions sur l'application des recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

60. **M^{me} Archinard** (Suisse) dit que l'ensemble des activités spatiales appelées opérations de rendez-vous et de proximité est un exemple de question qui touche à la fois la sécurité et la viabilité. En effet, s'il est clair que ces opérations peuvent continuer à améliorer la viabilité des activités spatiales, à condition qu'elles soient menées selon des normes de sûreté élevées afin de réduire au minimum le risque de générer des débris en cas d'accident, elles ont également des incidences sur la sécurité, étant donné qu'elles peuvent être utilisées de manière hostile. À l'avenir, le nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales constituera le cadre approprié pour aborder les aspects liés à la sûreté et à la viabilité des opérations de rendez-vous et de proximité, tandis que les aspects de sécurité devront être examinés par une instance de désarmement.

61. **M^{me} Pillai Rajagopalan** (membre émérite de l'Observer Researcher Foundation) est d'avis que les lacunes des mesures existantes doivent être comblées non seulement sur le plan de la paix et de la sécurité, mais aussi sur le plan politique, car les deux volets ne s'excluent pas mutuellement. Sachant que les considérations politiques peuvent parfois constituer un obstacle, il importe d'examiner simultanément toutes les questions dans le cadre des forums pertinents. Par exemple, les mesures de transparence et de confiance doivent être étudiées non seulement au sein du COPUOS, mais aussi de la Commission du désarmement et d'autres instances.

62. La nature à double usage de la technologie spatiale, qui peut être utilisée à des fins pacifiques et civiles mais aussi à des fins potentiellement néfastes, rend le débat sur les questions relatives à l'espace extrêmement difficile. Les pays seront donc tenus de passer de la parole aux actes, de progresser dans l'application des mesures de transparence et de confiance et d'œuvrer à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants. Ces instruments sont essentiels car l'on a reproché aux mesures actuelles de transparence et de confiance de n'être rien d'autre que des accords politiques que les États peuvent facilement violer en toute impunité.

63. Si les mesures de transparence et de confiance sont un complément utile aux mesures juridiques, le climat politique international n'a pas été propice aux efforts soutenus nécessaires à l'élaboration de mesures juridiquement contraignantes. Néanmoins, les mesures de transparence et de confiance existantes sont importantes car elles peuvent servir de point de départ ; en effet, l'adoption de normes de comportement responsable peut être une étape intermédiaire entre la reconnaissance de la nécessité d'un instrument contraignant et la formulation dudit instrument.

64. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique reste l'accord fondamental régissant les activités spatiales, mais il a vu le jour à un moment où le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace était une préoccupation urgente. Il n'a donc pas su anticiper les menaces actuelles, d'où la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires pour compléter, mais en aucun cas remplacer, le Traité.

65. **M^{me} Howard** (conseillère juridique au Bureau du commerce spatial du Département du commerce des États-Unis d'Amérique), intervenante, fait savoir que le Gouvernement des États-Unis compte beaucoup sur les efforts interinstitutions pour résoudre les questions spatiales. Un dialogue continu s'est instauré entre les Départements d'État, de la défense et du commerce,

ainsi qu'avec la National Aeronautics and Space Administration et des agences indépendantes, permettant à chacun de communiquer ses intérêts et de les protéger de manière constructive. Il faut prendre conscience de la nature changeante de l'utilisation du domaine spatial et de la dépendance à l'égard de celui-ci. Le Gouvernement des États-Unis procède lui-même à des échanges d'informations en son sein, partageant par exemple des données sur la connaissance de l'environnement spatial entre ses départements. Des efforts interinstitutions similaires dans le domaine spatial sont menés dans le système des Nations Unies.

66. **M^{me} Collins Arsenault** (co-fondatrice et Présidente de la Secure World Foundation), intervenante, dit qu'une façon de réduire les risques de sécurité est d'élargir le champ des discussions sur ces risques. De nombreuses personnes sont touchées par les décisions prises dans les organes qui débattent de la sécurité spatiale, d'où la nécessité de disposer d'informations supplémentaires provenant de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les membres de l'industrie, la société civile et même les astronomes amateurs. Ces acteurs peuvent offrir de nouvelles perspectives et idées sur la manière de réduire certains risques. Ces questions doivent être traitées à la fois par la Première Commission et la Quatrième Commission.

67. Les actifs présents dans l'espace offrent de nombreux avantages ; à mesure que le nombre de ces actifs augmente, l'interdépendance entre les États s'accroît, ce qui garantit une plus grande sécurité. En partageant leurs connaissances sur la Terre, l'espace, la météo, les terres et les ressources, tout en collaborant pour renforcer les actifs et les communications, les États seront également en mesure d'améliorer leur sécurité. Il est très difficile de séparer les actifs en différentes catégories car beaucoup d'entre eux ont un double usage. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, adopté en 1967, est un témoignage inspirant de ce qui peut être accompli. Cependant, le monde était alors très différent, notamment en ce qui concerne les technologies des communications. Il faut donc se pencher sur les lacunes actuelles et sur la manière d'aller de l'avant.

68. **M. Ahmed** (Pakistan) rappelle que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et que toutes les nations doivent renoncer aux actes qui pourraient conduire à sa militarisation. La dépendance à l'égard des applications spatiales va croissant, tout comme le risque d'armement de l'espace. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique est un instrument qui a fait date, introduisant le concept selon lequel l'utilisation de l'espace doit se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. Toutefois, des lacunes ont été constatées dans

le Traité après son adoption et peu de progrès ont été réalisés s'agissant d'y remédier. Ces lacunes doivent être comblées afin d'écarter les menaces qui pèsent sur les activités et les applications des technologies spatiales qui ont des fins pacifiques et favorisent le développement socioéconomique. S'il est certainement utile de chercher à appliquer des mesures de transparence et de confiance aux activités spatiales, ces mesures ne peuvent remplacer des instruments juridiquement contraignants. Ces mesures et instruments ne s'excluent pas mutuellement et doivent être débattus simultanément.

69. En tant que partie aux traités de l'ONU relatifs à l'espace et partisan de toutes les grandes initiatives visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, le Pakistan est fermement attaché au principe des utilisations pacifiques de l'espace et à la préservation de l'environnement spatial pour le bien de l'humanité tout entière. La délégation pakistanaise salue également le rôle joué par le COPUOS dans l'élaboration du régime juridique mondial applicable à l'espace et du cadre de la gouvernance spatiale et dans la promotion d'initiatives et de mécanismes visant à renforcer les mesures de transparence et de confiance entre les États Membres.

70. **M^{me} Quintero Correa** (Colombie) indique que la Colombie reste déterminée à promouvoir l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, notamment au moyen de la coopération internationale, et préconise la poursuite des efforts en ce sens dans le cadre du COPUOS. Le pays est également préoccupé par la menace que représentent la quantité croissante de débris spatiaux, l'incertitude qui entoure l'exploitation des ressources spatiales, les astéroïdes, le déploiement ou l'utilisation d'armes dans l'espace et la possibilité d'une course aux armements. Il est donc primordial d'adopter des mesures destinées à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

71. La contribution du COPUOS est essentielle pour accroître la transparence, renforcer la confiance entre les États et garantir que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques, le Comité menant des activités dans les domaines scientifique, technique et juridique et encourageant le dialogue et l'échange d'informations à l'échelle internationale. L'ONU doit continuer à jouer un rôle déterminant dans les affaires ayant trait à l'espace, y compris à l'utilisation de ce dernier. Le droit de l'espace en vigueur devrait être examiné dans un esprit de coopération internationale. Le COPUOS doit également se tenir au courant des principales évolutions des travaux d'autres instances, telles que la Conférence du désarmement, et poursuivre les débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

72. Il importe de continuer à adopter des mesures volontaires qui guident l'adoption de meilleures pratiques, de mesures de transparence et de confiance et de normes de comportement sûr et responsable dans l'espace. Ces efforts permettront non seulement de préserver le milieu spatial pour les générations futures, mais aussi de prévenir des actes agressifs et potentiellement provocateurs dans l'espace. Les pays en développement qui ne disposent pas d'une industrie spatiale forte ne doivent pas se voir refuser la possibilité d'explorer cette voie à l'avenir. Par conséquent, les politiques et procédures établies pour réduire au minimum le risque d'accidents dans l'espace ne doivent pas entraver les lancements par des futures nations spatiales.

73. **M^{me} Pillai Rajagopalan** (membre émérite de l'Observer Research Foundation), intervenante, dit que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique reste un instrument phare. Cependant, l'apparition de nouvelles technologies fait que l'environnement actuel est très différent de celui qu'il était au moment de l'adoption du Traité, notamment en ce qui concerne la sécurité et la viabilité des activités spatiales. L'espace est véritablement un bien collectif et les actes d'un État touchent tous les autres. Des mesures doivent donc être prises pour renforcer la viabilité des activités spatiales dans le cadre d'un processus associant toutes les parties prenantes.

74. **M^{me} Collins Arsenault** (co-fondatrice et Présidente de la Secure World Foundation), intervenante, estime que les technologies émergentes peuvent être exploitées soit au profit soit au détriment de tous, une issue qui sera déterminé en partie par les discussions tenues dans les organismes internationaux. L'espace offre de nouvelles perspectives économiques ; il importe donc de garantir la sécurité et la viabilité des activités qui s'y déroulent.

La séance est levée à 12 h 5.